

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC

60335-2-15

1995

AMENDEMENT 2
AMENDMENT 2
2000-07

Amendement 2

**Sécurité des appareils électrodomestiques
et analogues**

**Partie 2:
Règles particulières pour les appareils
de chauffage des liquides**

Amendment 2

**Safety of household and similar electrical
appliances**

**Part 2:
Particular requirements for appliances
for heating liquids**

© IEC 2000 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission
Telefax: +41 22 919 0300

3, rue de Varembe Geneva, Switzerland
e-mail: inmail@iec.ch IEC web site <http://www.iec.ch>



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

B

*Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue*

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le comité d'études 61 de la CEI: Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues.

Le texte anglais de cet amendement est basé sur les documents 61/1753/FDIS et 61/1778/RVD.

Le rapport de vote 61/1778/RVD donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

La version française de cet amendement n'a pas été soumise au vote.

22 Construction

22.107 Remplacer la prescription par:

Les bouilloires doivent être construites de façon telle que le couvercle ne tombe pas lorsque l'on verse de l'eau.

Ajouter ce qui suit à la fin de la dernière phrase de la modalité d'essai:

et l'eau ne doit sortir que par le bec.

IEC 60335-2-15:1995/AMD2:2000

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iec/9073a527/cac6-4ad4-9b1e-b484b8842acb/iec-60335-2-15-1995-amd2-2000>